



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Charente



DEPOTDOC

ENVOYER UN DOCUMENT N'A JAMAIS ÉTÉ AUSSI SIMPLE

LE SERVICE EN LIGNE DEPOTDOC

Afin de transmettre des documents sans vous déplacer, rapidement et en toute sécurité, la CPAM de la Charente a développé le service en ligne DEPOTDOC (<https://cpam16.depotdoc.fr/>).

Grâce à ses formulaires vous pouvez adresser les pièces justificatives concernant :

- le paiement d'indemnités journalières,
- les accidents de travail et de maladies professionnelles,
- les informations administratives et de droits,
- la demande d'accord préalable (DAP) de transport.



👉 Attention, les feuilles de soins, dossiers AME ou encore modification de RIB, ne sont pas traitées par ce service.